

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE****LA REPUBLIQUE FEDERALE DE SOMALIE DEPOSE SES INSTRUMENTS D'ADHESION
AUX CONVENTIONS DE LA HAYE DE 1899 ET DE 1907 POUR LE REGLEMENT PACIFIQUE
DES CONFLITS INTERNATIONAUX**

LA HAYE, LE 20 JUILLET 2026

Le lundi 20 juillet 2026, la République fédérale de Somalie a déposé ses instruments d'adhésion aux Conventions de La Haye de 1899 et de 1907 pour le règlement pacifique des conflits internationaux auprès du Ministère des Affaires étrangères des Pays-Bas, dépositaire desdites Conventions. Par cet acte, la République fédérale de Somalie deviendra la 129^e Partie contractante de la Cour permanente d'arbitrage (la « CPA »).

Les instruments d'adhésion de la République fédérale de Somalie ont été présentés par S.E. Mme le Dr Khadija Ossoble Ali, Ambassadrice de la République fédérale de Somalie auprès du Royaume des Pays-Bas, en présence du Secrétaire général de la CPA, S.E. le Dr Hab. Marcin Czepelak. La réception des instruments de la République fédérale de Somalie a été confirmée par M. Jules van Eijndhoven, Directeur de la Division des traités du Ministère des Affaires étrangères des Pays-Bas.

L'adhésion de la République fédérale de Somalie à la Convention de La Haye de 1899 pour le règlement pacifique des conflits internationaux prend effet le 20 juillet 2026, tandis que son adhésion à la Convention de La Haye de 1907 pour le règlement pacifique des conflits internationaux prendra effet le 18 septembre 2026.

La CPA se félicite de cette expression de soutien en faveur de son travail et du règlement pacifique des différends internationaux.



Sur la photo (de g. à d.) : Mme Julia van Well, Assistante de direction auprès du Secrétaire général de la CPA, S.E. Mme le Dr Khadija Ossoble Ali, Ambassadrice de la République fédérale de Somalie, M. Jules van Eijndhoven, Directeur de la Division des traités au Ministère des Affaires étrangères des Pays-Bas, S.E. le Dr Hab. Marcin Czepelak, Secrétaire général de la CPA, et M. Jaffar Jama, Chef de mission adjoint à l'ambassade de la République fédérale de Somalie.



Sur la photo : S.E. Mme le Dr Khadija Ossoble Ali, Ambassadrice de la République fédérale de Somalie, et S.E. le Dr Hab. Marcin Czepelak, Secrétaire général de la CPA.

* * *

À propos de la Cour permanente d'arbitrage

La Cour permanente d'arbitrage est une organisation intergouvernementale créée par la Convention de La Haye de 1899 pour le règlement pacifique des conflits internationaux. La CPA compte 129 Parties contractantes. Siégeant au Palais de la Paix à La Haye, Pays-Bas, la CPA facilite l'arbitrage, la conciliation, les enquêtes pour l'établissement des faits et d'autres procédures de règlement des différends entre diverses combinaisons d'États, d'entités étatiques, d'organisations intergouvernementales et de parties privées. Le Bureau international de la CPA fournit actuellement des services de greffe dans 8 arbitrages interétatiques, 1 autre procédure interétatique, 90 arbitrages sous l'égide de traités bilatéraux ou multilatéraux d'investissement ou de législations nationales relatives aux investissements, 101 arbitrages sur le fondement de contrats impliquant un État ou une entité étatique et 11 autres procédures. De plus amples informations sur la CPA sont disponibles à l'adresse suivante : www.pca-cpa.org.

Contact : Cour permanente d'arbitrage
Courriel : bureau@pca-cpa.org